

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2017

Le Lundi 6 novembre 2017 à 20 h 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme BAUDOT Sylvie, Maire.

Etaient présents : BAUDOT Sylvie - VOILLEQUIN Michel - MARTIN Claude - DEFRAIRE Yannick - ANTONY Alain - NOBILI Jacques - GARBATI Benoît - SEMELET Thierry

Etait (ent) excusé (s) : JOHA Bernard qui a donné pouvoir à ANTONY Alain - DI STASIO Joëlle

Etait (ent) absent (s) : MARINHO Hervé

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

VOILLEQUIN Michel a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Date de convocation : 02/11/2017

N°2017-39 : ADHESION EPCI ET MODIFICATIONS STATUTAIRES SDED52

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 29 juin 2017 de la Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne, Montsaugonnais (CCAVM) demandant son adhésion au SDED 52 et le transfert de la compétence éclairage public,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Grand Langres (CCGL) du 26 septembre 2017 demandant son adhésion au SDED 52 au 1^{er} avril 2018 pour le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 28 septembre 2017 donnant un avis favorable aux demandes d'adhésion de la CCAVM et de la CCGL,

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 28 septembre 2017 approuvant le projet de mise à jour de ses statuts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne un avis favorable aux demandes d'adhésion au SDED 52 de la CCAVM et de la CCGL et prend acte du transfert des compétences correspondantes ;

- donne un avis favorable au projet de modifications des statuts du SDED 52.

N°2017-40 : RENOUELEMENT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Conformément aux dispositions du décret N° 92/1290 du 11 Décembre 1992, les membres du bureau de l'Association Foncière sont désignés par moitié par le Conseil Municipal et par moitié par la Chambre d'Agriculture.

Par arrêté préfectoral n° 2005/91 du 14 Mars 2005, les membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Cohons ont été nommés pour 6 ans.

La durée de validité des désignations étant arrivée à expiration, le Conseil Municipal est invité à désigner trois propriétaires parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement de la Commune de Cohons.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, désigne trois membres propriétaires à l'intérieur du périmètre de remembrement :

- M. JOURDHEUIL Daniel
- M. LACOTE Bernard
- M. TARTARIN Régis

Ces trois propriétaires siégeront au Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Cohons avec ceux désignés par la Chambre d'Agriculture (Alain BLANCHOT, Stéphane ROUSSEY et Pascal JOURDHEUIL)

N°2017-41 : DEMANDE DE LOGEMENT COMMUNAL

Madame le Maire fait lecture du courrier de Mme MALRIC Nathalie sollicitant de manière temporaire la location d'une pièce d'environ 50 m² située dans l'ancienne école dans l'attente d'un logement locatif qui lui serait attribué en fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette location temporaire à compter du 01/11/2017, faisant suite à un état des lieux d'entrée et qui se terminera au maximum le 31/12/2017
- Fixe le loyer mensuel à 200 € charges comprises
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

N°2017-42 : AFFOUAGES 2017-2018

La commission bois s'est réunie le 4 novembre 2017

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les tarifs suivants : 5 euros aux affouagistes de Cohons et 7 euros pour les autres ;
- donne tous pouvoirs à la commission des bois d'attribuer les lots.

N°2017-43 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Madame le Maire rappelle qu'un solde positif de 97,20 € s'est dégagé pour la fête patronale. Comme convenu, en raison de l'aide apportée par l'association participante (Escargots en Folie) à cette fête, une somme lui sera versée.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'allouer cette subvention en 2017 à :

* L'Association Escargots en Folie pour un montant de 97,20 €

N°2017-44 : CONSULTATION LOCALE SUR LE DOSSIER ÉOLIEN

Un projet de parc éolien sur le plateau de Langres est mené par la Compagnie du Vent depuis début 2007.

Plusieurs rencontres de présentation du projet comportant initialement 7 machines de 2 méga watts pour des hauteurs de mats d'environ 80 à 100 m ont été effectuées en présence des élus de la commune et du président de l'intercommunalité.

D'autres entretiens ont eu lieu avec les différents propriétaires et bailleurs concernés pour l'implantation de ces machines.

D'autre part, la CCCEL de Langres a décidé fin 2007 de l'élaboration d'un plan de gestion des paysages dans un rayon d'environ 15 km autour de Langres.

Plusieurs réunions ont eu lieu à ce sujet en sous-préfecture en présence du cabinet ABIES.

Il est rappelé le projet éolien mené par la « Compagnie du Vent » sur les communes de Cohons et Bourg. Une exposition publique sur le projet est proposée aux habitants qui pourront rencontrer en mairie de Cohons les promoteurs du projet : lundi 13 février de 15 h à 20 h et jeudi 23 février de 9 h à 11 h 45. L'exposition sera visible du 13 au 23 février en consultation libre aux heures d'ouverture du secrétariat.

En 2010, un changement de réglementation a conduit à un bocage du projet. Celui-ci a été levé en 2015 et les études naturalistes, paysagères et acoustiques ont été actualisées pour s'assurer que cette zone est propice à un parc éolien. Une exposition publique sur le projet du parc éolien des communes Bourg et Cohons a été visible en février en mairie de Cohons.

L'actualité de l'environnement et de l'éolien, les enjeux de ce parc à proximité des « Jardins remarquables de Cohons », la réactualisation d'un projet ancien de 10 ans (3 éoliennes d'une hauteur d'environ 180 mètres et d'une puissance aux environs de 3 mégawatt) sont tels que le Conseil Municipal juge utile de consulter les Cohonsois. Cette consultation ne sera qu'une demande d'avis auprès de la population. Elle est fixée au dimanche 14 janvier 2018 de 8 h à 18 h en y convoquant les électeurs sur cette question et en y répondant par oui ou par non :

« Approuvez-vous le projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de Cohons ? »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- accepte la tenue le 14 janvier 2018 d'un avis consultatif des électeurs sur la Commune au sujet de l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Arbre de Noël : il est prévu le 17 décembre à la salle de convivialité à partir de 15h avec la venue d'une conteuse, du Père-Noël et sera suivi d'un goûter partagé entre les enfants et leur famille parents et grands-parents.

2/ Compte-rendu des réunions de la CCAVM : les dossiers en cours sont discutés ainsi que la tenue de la prochaine élection en vue du renouvellement du président et vice-présidents.

Le renouvellement du marché de transport à la demande du SMTPL sur les quatre prochaines années est également abordé.